



Annual General Meeting Part B

**Wednesday, March 26th, 2014,
at 12:00 pm
in boardroom C2-500
125 Sussex Drive, Ottawa.**

Assemblée générale annuelle Partie B

**Le mercredi 26 mars 2014,
à 12 h 00
Salle C2-500,
125, promenade Sussex, Ottawa.**

MINUTES

26/03/2014

PROCÈS-VERBAL

Gordon McAllister, Président, préside l'AGA Partie B.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée est déclarée ouverte à 12 h 03.

2. Présentation des Membres Exécutifs

Les membres exécutifs se sont présentés comme suit:

Gordon McAllister, Président
Stéphane Allard, 1^{er} Vice-Président
Harold Thériault, 3^e Vice-Président
Kinga Nogrady, Secrétaire
Chantal Di Franco, Trésorière
Archie Campbell, Délégué syndical en chef
Christine Comtois, Agent des droits humains

Regrettés:

Pierre Lamy, 2^e Vice-Président
Jean Lalonde, Agent de santé et de sécurité

Les représentants du SEN présents à l'assemblée sont les suivants:

Karl Lafrenière, Vice-Président régional adjoint, hors Canada
Rose Touhey, Vice-Présidente adjointe, hors Canada

3. Adoption de l'ordre du jour proposé

Gordon passe en revue l'ordre du jour proposé. Stéphane Allard propose que l'ordre du jour soit adopté. Chantal Di Franco seconde la motion. Tous sont en faveur et l'ordre du jour est adopté à 12 h 05.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA Partie A (2014)

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) datant du 20 Février 2013 est présenté.

Archie Campbell propose que le procès-verbal de l'AGA 2013 soit adopté. Chantal Di Franco seconde la motion. Tous sont en faveur et le procès-verbal de l'AGA 2013 est adopté à 12 h 06.

5. Finances

Deux documents sont présentés pour être révisés et éventuellement approuvés par les membres. Le premier document est un résumé des relevés financiers de 2013 (solde d'ouverture, revenus, dépenses, solde de fermeture et les investissements fait par le Local). Le document comprend aussi une colonne pour les chiffres estimés de 2014. Le deuxième document est un rapport détaillé énumérant les dépenses encourues en 2013 et les éléments distincts à inclure dans le budget des opérations de 2014.

Les éléments distincts de 2014 proposés ont été déterminés par un comité budgétaire indépendant.

À titre informatif, il est expliqué aux membres que les finances de 2013 ont été vérifiées par un comptable agréé (assigné par la Constituante), puisque les revenus du Local dépassent 50 000 \$ par année. Il est ensuite expliqué que la méthodologie utilisée pour calculer les Certificats de Placement Garanti (CPG) est calquée de la comptabilité commerciale. Donc, même si le comptable a intégré les intérêts des CPG aux fonds d'opérations du Local, celui-ci ne dépense pas ces intérêts, mais les dépose plutôt dans les fonds de grève.

Christine Comtois suggère que le Local ajoute une ligne au document pour démontrer les pertes en droits d'adhésions prévues pour 2014. Christine estime que le Local devrait mettre sur pied un plan pour contrer la perte de membres (que ce soit par mise-à-pied, retraite, etc.). La discussion se poursuit au sujet de la difficulté que représente la prévision de tels chiffres. Gordon dénote que la protection contre une perte de revenue quelconque en 2014 devrait venir du fond excédentaire, à même le budget des opérations.

Christine demande également que le budget indique que le CPG constitue le fond de grève du Local. Chantal apportera ce changement au budget.

Barbara Delaney propose que le rapport du résumé des revenus de 2013 soit approuvé. Archie Campbell seconde la motion. Tous sont en faveur et le rapport des dépenses de 2013 est approuvé à 12 h 21.

Gordon mentionne que le Local va maintenant réviser et voter sur les éléments distincts de 2014. Il dénote que le budget de l'année en cours prévoit 5 500 \$ pour un party de Noël, lequel n'a pas eu lieu l'an dernier. Il a aussi spécifié qu'une ligne est ajoutée sous « administration du bureau » pour détailler les « frais bancaires mensuels ». Cette ligne représente le coût des relevés de comptes papier qui ne peuvent être évités puisque le compte bancaire du local est considéré comme en étant un d'affaires.

Christine pose une question au sujet de l'élément distinct qu'est l'entrepôt, rappelant aux membres exécutifs qu'il contient de la vieille documentation. Kinga élabore en ce moment les plans d'un projet qui vise à mettre sur pied une pratique de disposition des archives papier.

Gordon spécifie que les 12 000 \$ mis de côté pour les Conventions couvriront les frais de deux observateurs à la Convention annuelle du SEN en Août. Les fonds subsistants seront dédiés à la Convention du Québec l'année prochaine.

Gordon ouvre le parquet aux questions.

Christine soulève un questionnement au sujet de l'élément distinct « fond de revenus des frais d'adhésion ». Gordon explique que le Local fournit de l'argent à la Région, qui gère à son tour un fond qui peut assister les membres financièrement. L'année dernière, le fond a supporté un membre qui était en congé-sans-solde.

Un membre suggère que le conseil exécutif fournisse de la documentation démontrant le budget, les dépenses ainsi que le budget proposé de l'année précédente pour que la comparaison puisse être faite. Les membres mentionnent que la transparence devrait être une priorité pour le conseil exécutif. La discussion se poursuit sur le sujet, alors que Chantal dénote qu'un document contenant ces informations a été présenté à l'AGA Partie A. Chantal informe les participants que quiconque désirant obtenir une copie de ce document n'a qu'à la contacter.

Un membre suggère que le rapport du comptable soit distribué avec la documentation budgétaire. Chantal a rendu le rapport du comptable disponible, montrant ainsi qu'il s'agit d'un document imposant et proposant plutôt que quiconque est intéressé à le lire devrait la contacter. Chantal fournit immédiatement une copie au membre en ayant fait la demande.

Christine demande quel montant du budget de 2013 a été dépensé par le Local. Chantal mentionne que le Local a dépensé la moitié de l'argent ayant été prévu par le budget des opérations approuvé pour 2013.

Christine informe les membres qu'ils sont invités à s'impliquer dans le Comité Budgétaire du Local ou le Comité des Statuts. Sa démarche est supportée par Gordon, qui encourage les membres à participer à d'autres comités, comme le Comité du BBQ, le réseau du délégué syndical en chef ou le réseau des droits humains. Les membres intéressés doivent contacter un des membres du conseil exécutif.

Roddie Dafoe propose que le budget de 2013 soit approuvé. Gloria Castro seconde la motion. Tous sont en faveur et le budget de 2014 est accepté à 12 h 38.

6. Statuts

Gordon présente 4 documents:

1. Les statuts existants du Local 70125
2. Les statuts proposés
3. Les statuts standards du SEN
4. Un document décrivant les fonctions de chacun des postes du Conseil Exécutif du Local, tel que décrits dans les statuts du SEN.

En arrière-plan, à la Convention Nationale, la Constituante a décidé que tous les Locaux

devraient avoir des statuts standardisés. La Constituante a rédigé un document des politiques qui fournit les statuts standards pour les Locaux et les fonctions de chacun des postes du Conseil Exécutif de chaque Local. Les statuts du Local 70125 ne peuvent pas entrer en conflit avec les standards du SEN.

Le local forme un Comité des Statuts, qui compare les statuts du Local à ceux du SEN. Dans les statuts proposés ayant été présentés, les zones en gris contiennent de l'information que le Local doit remplir (c'est-à-dire le « Local 70125»). Les zones surlignées en jaune montrent les statuts qui sont unique au Local 70125. Le Comité des Statuts copie les statuts du Local sans paraphraser ou changer la formulation. Un préavis de 30 jours est exigé pour apporter des changements aux statuts du Local et le Comité des Statuts souhaite éviter cette situation. Gordon désigne la création des nouveaux statuts comme un exercice écrit qui comprend l'insertion des statuts du Local dans un modèle précis. Gordon souligne que l'ancien acronyme AECDK était utilisé dans les statuts pour différencier les statuts du Local de ceux de l'ancien Local de l'ACDI.

Karl Lafrenière mentionne qu'il a révisé les nouveaux statuts du Local 70125 et que ceux-ci sont un mélange parfait entre les standards du SEN et les statuts uniques du Local. Les statuts du Local ont été révisés par Heather Brooker, Vice-Présidente régionale hors Canada et Doug Marshall, Président du SEN.

Christine demande qui couvrira les coûts de traduction des nouveaux statuts. Karl Lafrenière mentionne que le SEN ne financerait pas la traduction et Gordon confirme que le Local allait la payer. Christine dénote que la traduction devra être révisée par le Comité des Statuts pour s'assurer de l'exactitude.

Gloria Castro propose que les Statuts soient approuvés. Barbara Delaney seconde la motion. Tous sont en faveur et les Statuts du Local 70125 sont acceptés à 12 h 50.

7. Nouvelle Activité

Le Local 70044 de l'ACDI tiendra son AGA Le vendredi 28 Février 2014 au 200 Promenade du Portage.

Un membre demande que le nouveau Programme de Gestion des Performances (PGP) soit ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'Avril. Il est mentionné qu'une session d'information sur le PGP a été tenue Mardi le 25 Mars 2014. De l'inquiétude est exprimé au fait que le PGP sera maintenant relié au calcul de l'augmentation salariale annuelle des employés. La discussion se poursuit à propos des risques qu'apporte le nouveau PGP. Ce sujet sera adressé à la prochaine AGA.

8. Ajournement

Stéphane Allard propose que l'assemblée soit ajournée. L'assemblée est ajournée à 13 h 03.

Procès-verbal produit par: Kinga Nogrady, Secrétaire.